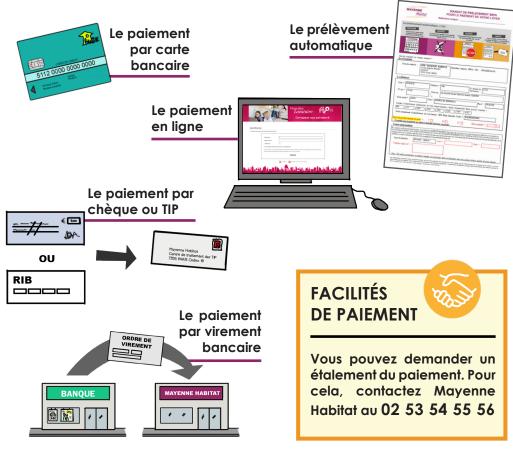
LE PAIEMENT SUITE À LA RÉGULARISATION DES CHARGES

Si votre décompte indique une somme à payer, celle-ci sera ajoutée à votre avis d'échéance du mois de septembre. Vous pourrez alors régler le total (loyer + régularisation de charges) en utilisant les moyens de paiement habituellement proposés par Mayenne Habitat :



CONTACT

MAYENNE HABITAT

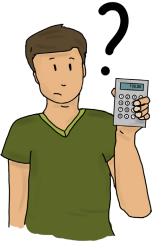
10 rue Auguste Beuneux - 53000 LAVAL

02 53 54 55 56

contact@mayenne-habitat.fr



TOUT SAVOIR SUR LE DÉCOMPTE DE RÉGULARISATION DE CHARGES



QU'EST-CE QUE LA RÉGULARISATION DES CHARGES ?

Chaque locataire a une consommation différente d'eau, d'électricité, de chauffage... Il est donc impossible de savoir à l'avance quelle sera votre consommation pour l'année à venir.

C'est pour cela que, chaque mois, en plus de votre loyer, vous payez ce que l'on appelle des provisions de charges. C'est une estimation faite par Mayenne Habitat du montant de vos charges mensuelles, calculée selon les consommations moyennes pour votre type de logement.

Une fois par an, Mayenne Habitat compare votre consommation réelle (quotepart) à la consommation estimée (provision), et procède ensuite à une régularisation de vos charges, détaillée dans votre décompte individuel.

Il s'agit d'un document d'information. Vous n'avez rien à régler avant votre prochain avis d'échéance.

SI VOUS AVEZ CONSOMMÉ MOINS QUE PRÉVU

La somme sera déduite* de votre prochain avis d'échéance. Cela apparaît sous le terme SOMME EN VOTRE FAVEUR en bas du décompte.

* si vous êtes à jour de vos loyers

- 02/2018

SI VOUS AVEZ CONSOMMÉ PLUS QUE PRÉVU

Vous devrez payer le supplément. La somme sera alors ajoutée à votre prochain avis d'échéance. Cela apparaîtra sous le terme SOMME A PAYER en bas de votre décompte.

 ⇒
 14,38
 6
 0,22

 SOMME A PAYER :
 149,98 €

MON DÉCOMPTE EN DÉTAILS...

Sur le haut de votre décompte, vous retrouvez toutes les informations relatives à votre logement.



Adresse et référence du logement chez Mayenne Habitat

Période d'allumage du chauffage

collectif dans les immeubles

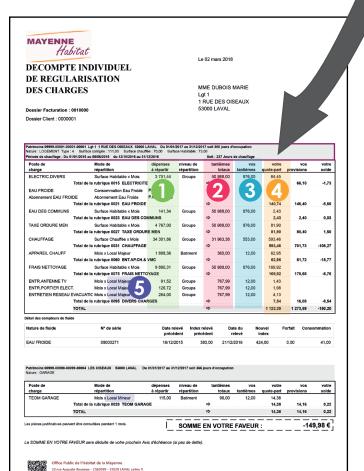
Période pendant laquelle vous avez occupé le logement

Patrimoine 09999-00001-00001-00001 Lgt 1 1 RUE DES OISEAUX 53000 LAVAL Du 01/01/2017 au 31/12/2017 soit 365 jours d'occupation Nature : LOGEMENT Type : 4 Surface corrigée : 111,00 Surface chauffée : 70,00 Surface Habitable : 73,00

Période de chauffage : Du 01/01/2017 au 08/06/2017 du <u>12/10/2017 au 31/12/2017</u>

Surface chauffée : Surface totale de plancher chauffée. On enlève ainsi les débarras non chauffés par exemple.

Surface corrigée/utile: Base de calcul de votre loyer mensuel





lls correspondent à la surface habitable de l'immeuble, ou de l'ensemble des maisons comprises dans une même opération de construction, multipliée par 12 mois.



50 988.00

VOS TANTIÈMES

Ils correspondent à la surface habitable de votre logement que l'on multiplie par 12 mois.

Mois x Local Majeur Mois x Local Majeur Mois x Local Majeur Mois x Local Majeur ubrique 0095 DIVEF

LOCAL MAJEUR = LOGEMENT

LOCAL MINEUR = GARAGE



VOTRE QUOTE-PART 4
= VOTRE PART À PAYER

